

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents - Phase 1  
IME GENYER (Région Midi-Pyrénées, Département du Lot, Commune de Cahors (46000)  
Note de Première Phase 1 (NPP) N°460780190\_RNPP*

## **Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents**

### **Déploiement national**

### **IME Centre de Genyer – Cahors (46)**

### **Note de Première Phase (NPP)**

Août 2010 – N° 460780190\_RNPP.doc



	Nom / Visa	Fonction
<b>Rédacteur</b>	Marion DECA Y	Chef de projet
<b>Vérificateur</b>	Anne-Marine ROBERT	Chef de projet
<b>Approbateur</b>	Olivier PACAUD	Superviseur

## ***SYNTHESE***

Le gouvernement français a souhaité faire procéder à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches ou des écoles, soient situés sur ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels potentiellement pollués.

Le bâtiment abritant aujourd'hui l'IME – centre GENYER a été construit au 13<sup>ème</sup> siècle. Il a été un établissement religieux jusqu'aux périodes de guerres du 20<sup>ème</sup> siècle. Aucune modification des bâtiments n'a été notée sur le site de l'ETS.

Trois sites BASIAS ont été recensés dans les environs proches du site :

- AUZI et CIE / Vidanges,
- GRAPH0 12 / Imprimerie,
- THIBARD HERVE / Garage – station service.

L'étude historique et la visite de site ont permis de confirmer la présence de ces activités, sur des parcelles proches de l'ETS.

L'IME de Cahors accueille des enfants et adolescents de 6 à 20 ans (présence d'un internat sur le site) et dispose de salles de classe au rez-de-chaussée, a priori sans vide sanitaire ou cave. Des sols nus sont présents dans le jardin et la cour menant au gymnase (zones végétalisées et quelques emplantures d'arbres).

Etant donné :

- la nature des anciennes activités potentiellement présentes dans l'environnement proche du site (atelier de vidange, imprimerie, garage/station service), susceptibles d'avoir affecté la qualité des sols et des eaux souterraines (utilisation de produits volatils) ;
- le sens d'écoulement de la nappe d'eaux souterraines pouvant favoriser le transfert d'une éventuelle pollution issue des sites BASIAS au droit de l'établissement ;
- la configuration du site (bâtiments a priori de plain-pied),

Nous proposons le classement du site dans la catégorie **des Etablissements devant faire l'objet de campagnes de diagnostics sur les milieux pertinents (Phase 2)** » à l'issue de la Phase 1.

La Phase 2 portera sur un prélèvement d'air sous la dalle au niveau du bâtiment D (salle de classe à proximité de l'ancienne cuve à fioul) et un prélèvement de gaz du sol à proximité des bâtiments A et B.

## **Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents**

**IME Centre de Genyer – Cahors (46)**

**Rapport Technique (RT) de Phase 2**

Octobre 2010 - N° 460780190\_RT



	<b>Nom / Visa</b>	<b>Fonction</b>
<b>Rédacteur</b>	Jocelin ECKERT	Ingénieur de Projet
<b>Vérificateur</b>	Catherine MONTÉBRAN	Chef de projet
<b>Approbateur</b>	Olivier PACAUD	Superviseur

## **SYNTHESE**

L'Etat français a souhaité faire procéder à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches ou des écoles, soient situés sur ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels potentiellement pollués.

L'IME – Centre GENYER, est identifié sous le numéro 460780190. Il est situé au 33 rue Frédéric Suisse, au milieu de la commune de Cahors, au centre de la boucle de la rivière Le Lot. A l'issue de l'étape 2 de la démarche nationale « Etablissements sensibles », trois sites BASIAS ont été localisés dans les environs proches du site dont une emprise approximée par la mise en place d'un tampon autour de la zone suspectée (buffer). Les emprises de l'IME et du buffer associé à l'un des sites se superposent.

Pour ces raisons, l'IME – Centre GENYER est visée par l'étape 3 (diagnostic) de la démarche nationale « Etablissements sensibles ».

L'IME Genyer accueille des élèves de 6 à 20 ans et comprend un internat.

L'étude historique et documentaire réalisée au cours de la phase 1 de la démarche ETS a permis de confirmer la présence d'activités potentiellement polluantes en amont hydraulique de l'IME Genyer, sur des parcelles proches de l'ETS mais **non contigües**. De plus, elle a permis de mettre en évidence la présence d'une ancienne cuve à fioul au droit de l'ETS.

Au vu des résultats de la phase 1, il a été recommandé la réalisation d'une phase 2 sur l'IME – Centre GENYER afin de caractériser la qualité de l'air précédent le milieu d'exposition (air intérieur des lieux de vie). Au vu du contexte du site, les points de prélèvement retenus sont les suivants :

- l'air du sol sous la dalle du bâtiment D : bâtiment de plain-pied abritant une salle de classe annexe et localisé à proximité de l'ancienne cuve à fioul inertée (implantée au droit de la cour),
- l'air du sol au droit de la cour intérieure à proximité des bâtiments A et B : bâtiments les plus proches des sites BASIAS abritant des lieux de vie des élèves (salles de classe au rez-de-chaussée et internat à l'étage).

Les polluants recherchés au laboratoire dans ces échantillons sont en relation avec le type d'activités anciennes du site BASIAS.

Les concentrations mesurées au laboratoire sont toutes inférieures à la limite de quantification du laboratoire. Les investigations menées permettent de conclure que la qualité des gaz du sol n'est pas susceptible d'influer sur la qualité de l'air ambiant intérieur respiré.

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents » - Phase 2  
IME GENYER (Région Midi-Pyrénées, Département du Lot, Commune de Cahors (46000))  
Rapport technique de phase 2 (RT) N° 460780190\_RT*

**Ainsi nous proposons de classer cet ETS en Catégorie A : « les sols de l'établissement ne posent pas de problème ».**

**Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».**

